



Amiens, le 26 mars 2020

Communiqué de presse

Coronavirus - COVID19

Dérogations à la fermeture des marchés de plein vent



Dans le contexte actuel de lutte contre la propagation de l'épidémie de coronavirus, une mesure d'interdiction des marchés ouverts a été décrétée, à laquelle les préfets peuvent déroger après avis des maires et selon les besoins.

Dans ces conditions, afin d'apprécier au mieux la réalité du terrain et en accord avec l'association des maires de la Somme, la préfète de la Somme a demandé à l'ensemble des maires du département de bien vouloir lui préciser, s'ils disposent sur leur territoire d'un marché ouvert, leur(s) jour(s) et heures d'ouverture, ainsi que la présence de distributeurs automatiques de produits locaux.

42 marchés ont été recensés à ce jour dont 7 sont suspendus par les communes elles-mêmes au vu de l'offre de proximité offerte à la population.

Les 35 demandes de dérogation ont fait l'objet d'une étude au cas par cas, en concertation avec les élus, pour vérifier si d'autres offres de produits frais existaient dans la commune et si les mesures sanitaires pouvaient être strictement appliquées. Au vu des garanties démontrées, 35 dérogations ont pu être accordées par la préfète à ce jour, suivant le principe de limitation de la fréquence à un marché hebdomadaire.

Ces marchés devront répondre aux conditions d'organisation spatiale et sanitaire propres à respecter les mesures-barrières. Les forces de l'ordre seront amenées à procéder à des contrôles, en particulier le contrôle des entrées/sorties et la distance de 1 mètre minimum entre chaque personne présente.

Liste des marchés pour lesquels une dérogation a été accordée :

- Abbeville, le samedi matin
- Airaines, le vendredi après-midi
- Albert, le samedi matin
- Bernaville, le vendredi après-midi
- Bethécourt-sur-Mer, le lundi matin
- Blangy-Tronville, le mercredi après-midi
- Carnoy, le samedi après-midi
- Cayeux-sur-Mer, le dimanche matin
- Chepy, le vendredi matin
- Cléry-sur-Somme, le jeudi
- Corbie, le vendredi matin
- Crotoy (le), le vendredi matin

Service communication et représentation de l'État

03 22 97 81 48 ■ 06 12 32 76 34 ■ pref-communication@somme.gouv.fr

Le portail des services de l'État dans la Somme : <http://somme.gouv.fr>

- Dury, le vendredi matin
- Ferrières, le dimanche matin
- Feuquières-en-Vimeu le vendredi après-midi
- Flesselles, le mercredi après-midi
- Fressenneville, le samedi matin
- Hangest-en-Santerre, le vendredi matin
- Hangest-sur-Somme, le vendredi matin
- Hornoy-le-Bourg, le jeudi après-midi
- Longueau, le mercredi après-midi
- Mailly-Maillet, le mercredi matin
- Mametz, le samedi après-midi
- Mers-les-Bains, le jeudi matin
- Nesle, le vendredi matin
- Oisemont, le samedi matin
- Plachy-Buyon, le mardi après-midi
- Quevauvillers, le vendredi après-midi
- Rivery, le vendredi après-midi
- Saint-Blimont, le vendredi matin
- Saint-Riquier, le samedi matin
- Saint-Valéry-sur-Somme, le dimanche
- Sénarpont, le vendredi matin
- Villers-Bocage, le vendredi après-midi
- Woincourt, le dimanche matin

S'agissant de la commune d'Amiens, les marchés de plein vent habituels sont suspendus, cependant un point d'approvisionnement alimentaire en produits frais avec 17 étals de producteurs locaux est mis en place à l'espace Dewailly le samedi matin de 9h00 à 12h30.

Les maires n'ayant pas encore déposé de demande de dérogation et souhaitant le faire peuvent l'adresser par courriel à l'adresse : pref-defense-protection-civile@somme.gouv.fr